

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASY

INSERTIONS

Annonces	la ligne	20
Réclames	—	30
Faits divers	—	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
qui restent dans ce cas.
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doivent
être remis au bureau du
journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 8 MAI

LES FINANCES

Sous la troisième République

Le conseil des ministres s'est réuni samedi.
Le conseil s'est d'abord occupé du budget
de 1894. Voici les chiffres :

Dépenses	3,495,796,000 fr.
Recettes	3,364,086,000
Déficit	131,710,000 fr.

Ce déficit provient de l'augmentation des
garanties d'intérêt des chemins de fer pour la
France et l'Algérie et s'élevant à 87 millions.

Les augmentations de dépenses pour les di-
vers ministères s'élèvent à environ 53 mil-
lions.

Les augmentations des garanties d'intérêt
concernant les exercices antérieurs jusqu'à
concurrence de 75 millions qui seront couverts
par les ressources extraordinaires.

Le budget de 1894 reproduit les garan-
ties concernant 1893 jusqu'à concurrence de
80 millions environ.

Pour faire face au déficit de 53 millions, le
ministre aura recours à une opération d'unifi-
cation sur les caisses des chemins vicinaux,
des écoles et des lycées. Cela donnerait 20 mil-
lions d'économie.

M. Peytral a fait de nouveaux efforts pour
obtenir de ses collègues des réductions impor-
tantes à l'ail desquelles le budget s'équilib-
rera. Le général Loizillon a consenti à d'im-
portantes réductions. L'amiral Rivarier fera
procéder à un nouvel examen de ses chiffres.
Les autres ministres donneront leurs chiffres
définitifs.

Le rendement des impôts

Le rendement des impôts et revenus indi-
rects ainsi que des monopoles de l'Etat, en
avril 1893, accusent une moins-value de
9,448,000 francs par rapport aux évaluations
budgétaires, et une diminution de 7,812,600
francs par rapport à la période correspondante
de 1892.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Stance du 6 mai

M. Adam se plaint d'une perquisition faite
chez lui par les contributions indirectes.

M. Peytral expose que cette perquisition
avait pour but de rechercher une machine à
hacher le tabac, qu'on croyait avoir été cachée
par des fraudeurs. L'honorabilité de M. Adam
n'est pas en cause, et le ministre lui exprime
ses regrets, mais se refuse à blâmer les agents
de l'administration.

La Chambre adopte un projet modifiant le
Code civil en ce qui concerne les déclarations
en vue d'acquiescer ou de décliner la nationalité
française, puis reprend la discussion sur les
étrangers résidant en France.

M. Develey déclare que les traités nous inter-
disent de mettre sur les étrangers une taxe
que ne supporteraient pas nos nationaux.

Les étrangers ne sont astreints ni aux trois

ans de service militaire, ni aux périodes de
28 et 13 jours, ni même à la taxe militaire
qui frappe les Français.

Cette situation n'est pas amiable, et M.
Florens a reconnu lui-même que l'appli-
cation de la taxe militaire aux étrangers ne peut
suscepter aucune difficulté.

M. Rouvier a le toupet de combattre cette
taxe : il invoque les « grands ancêtres » de
1789, qui n'en revieudraient pas d'étonnement
d'une semblable loi.

M. Guittier de Clagny. — Nos grands ancêtres
auraient fait fusiller M. Vlasto. (Rires.)

M. Jourde défend un contre-projet inter-
disant l'emploi des ouvriers étrangers avec un
salaire inférieur à celui des ouvriers français :
repoussé.

L'article 1er astreignant tout étranger à faire
une déclaration de résidence est adopté.

M. Brinard propose d'astreindre les étran-
gers au service militaire. (Rejeté.)

Un amendement de M. Brinard, astreignant
les étrangers à la taxe militaire, est
rejeté.

Rejeté aussi un amendement de M. Gau-
thier de Clagny, obligeant toute personne
employant des employés à une taxe de 3 0/0
de son salaire.

M. Dumontel voudrait astreindre quiconque
emploie un étranger à une taxe de 1 fr. 25
par semaine, pour la caisse des invalides du
travail : rejeté.

M. Marius Martin propose que les établis-
sements de bienfaisance puissent réclamer à
ceux qui emploient des étrangers les dépen-
ses faites pour l'hospitalisation de ces étran-
gers : repoussé.

L'ensemble du projet est adopté.
Séance aujourd'hui lundi.

INFORMATIONS

LA DISSOLUTION

On se préoccupe de la dissolution. Plusieurs
députés de tous les groupes républicains vont
prendre l'initiative d'un projet de résolution
dans ce sens.

La dissolution aura lieu ce mois-ci. Les
élections seraient faites en juin, et la nouvelle
Chambre serait convoquée en juillet.

L'AMBASSADE DE LONDRES

Le gouverneur l'aissera pendant quelque
temps vacante notre ambassade à Londres.
Une interpellation est imminente sur la no-
mination probable de M. Wadlington à la pré-
sidence de la compagnie de Suez.

REPLACEMENT MINISTÉRIEL

Il est question d'un remaniement ministé-
riel ayant pour but d'éliminer du cabinet l'é-
lément radical.

L'AFFAIRE BAUDIN

On ne sait pas la décision du parquet ; s'il
conclut à des poursuites, il paraît qu'il y aurait
lieu de demander une autorisation de pour-
suites. La procédure des flagrants délits n'a
pas été littéralement suivie.

LE MARÉCHAL DE MAC MAHON

Un de nos confrères de Paris a annoncé que
le maréchal de Mac Mahon avait contracté un
refroidissement aux obsèques du duc de Morté-

mart, et que son état inspirait de graves in-
quiétudes à son entourage.

Le maréchal a eu une légère atteinte d'in-
fluenza ; mais, vendredi matin, il s'est levé
comme d'habitude après avoir passé une bonne
nuit. Les inquiétudes que l'indisposition du
maréchal avait occasionnées tout d'abord ont
complètement disparu.

Le maréchal de Mac Mahon aura quatre-
vingt-cinq ans le 13 juillet prochain.

Dissolution du Reichstag

Le Reichstag a rejeté, par 210
voix contre 162, le projet de loi
militaire.

Le Reichstag est dissous.

L'émotion est énorme ; aucun désordre
grave.

Le gouvernement avait exercé une pression
énorme pour arracher la majorité. Il avait
réussi à détacher une quinzaine de progressis-
tes, mais le centre est resté inébranlable.

Le *Moniteur de l'Empire* publie un décret
fixant les élections du Reichstag au 13 juin.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 5 MM

Observations de M. DASY, opticien

Place de la Bataille, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre
Hier soir, à 5 h.		+ 13°
Ce matin, à 8 h.		+ 8°
Midi,	758 m/m	+ 13°
Hausse	» m/m	
Baisse	» m/m	
Température minima de la nuit		+ 4°

Cuisine électorale

Vendredi dernier, à quatre heures, a eu lieu
dans la salle de la Mairie une importante réu-
nion électorale à laquelle assistaient notamment
les conseillers municipaux. Bien entendu, c'est
l'élection de M. Albain Targé qui était sur le
tapis.

Une autre réunion électorale a eu lieu, la
semaine dernière également, à Vin-aill, près
Reailly (Indre-et-Loire), chez M. A. Belle, an-
cien maire de Montreuil-Bellay. A cette réunion
assistaient toutes les notabilités et les princi-
pales autorités de l'arrondissement de Saumur ;
on a remarqué entre autres la présence de M. le
président du tribunal et de M. le procureur de
la République.

A cette réunion, on a décidé qu'une confé-
rence serait prochainement faite à Montreuil-
Bellay.

Cette réunion ne sera que le prélude de
toute une série, mais c'est Montreuil qui aura
la fleur d'orange.

Une question pour terminer. Mercredi,
MM. Peton, maire, Piron, a joint, sont allés
à la répétition de la Musique municipale et lui
ont annoncé que sa subvention é a été portée de
deux cents à six cents francs : sur quels fonds
sera prélevée cette somme de quatre cents

francs qui n'ont pas été votés par le Conseil
municipal ? Si c'est sur les fonds communaux,
il eût été bon l'en saisir préalablement le Con-
seil.

Ce qui serait mieux encore, c'est que ce
supplément de subvention fût payé par M.
Albain-Targé lui-même. Certes, nous ne de-
mandons pas mieux que l'encourager le parti,
mais il n'est pas juste que cet encouragement
tourne à la réclame électorale, ou bien alors
que cet encouragement soit aux frais de celui
qui veut en retirer les avantages.

Par délicatesse, nous n'avons pas voulu de-
mander qui avait offert les bocks et les cigares
qu'on distribuait à la Mairie, le soir où M. Loc-
kroy est venu nous raconter ses petites his-
toires et pleurer dans le gilet de son ami
Albain-Targé ; mais si la cambalature de ce der-
nier, qui avait déjà très suffisamment sa tour-
nure officielle, émet en plus la prétention de
se soutenir aux frais des contribuables, il faut
s'attendre à ce que ceux-ci le trouvent mauvais.

Donc, nous posons bien la question : Qui a
payé des bocks et des cigares, le 16 du mois
dernier ?

Si c'est la municipalité, comment se fait-il
que la caisse, qui était vide au moment où il
s'agissait de porter les premiers secours à des
malheureux sans feu et sans pain, ait eu de
l'argent trois mois après pour offrir le super-
flu à des gens qui n'en avaient nullement be-
soin ?
JEAN DASY.

L'Assemblée de la Croix-Verte

La Croix-Verte ou route de Rouen, percée
presque en ligne droite du nord au sud, donne
à penser combien l'entroit était intolérable
hier, car cette bise plus que fâcheuse. Aussi nom-
bre de promeneurs ont sacrifié l'assemblée
pour des enfants plus élémentaires. Du reste, les
attractions faisaient défaut. A peine deux ou
trois baraques émergeaient leurs façades dau-
tenses, et les sucreries et bombons, beaucoup
trop poudreux, n'invitaient pas à la gourman-
disse.

Mort subite

M. Navion, débitant, demeurant quai de
Linoges, a été trouvé mort, hier soir, dans
ses lieux d'habitation.

Attaque de paralysie

M. Guéon, vigneron de Doulon-Fantais, est
tombé en paralysie samedi soir, vers 7 heures,
à Saumur, chez M. Meault, rue Saint-Jean.
Après avoir reçu les soins de M. Meault, qui
avait fait prévenir le docteur Contout, il a été
transporté à son hôtel, rue d'Orléans, où on
est venu le chercher le soir même. Il a tout le
côté gauche paralysé.

La voiture de Doulon n'est point venue hier à
Saumur.

Eglise dévalisée

On nous informe que l'église de Chemillé a
été dévalisée de la même façon que celle de
Bigneux. On n'est pas loin de penser que la
même bande serait l'auteur de ces deux mé-
faits.

Le feu dans les bois

Un vaste incendie de bois a eu lieu samedi
soir dans la direction de Bourgueil.

On nous dit que le feu a dû avoir pour

foyer les bois compris entre Saint-Patrice et Cinq-Mars. D'autres prétendent que c'était du côté de Gizeux. Tout ces pays étant situés en Indre-et-Loire, aucun renseignement ne nous est parvenu.

A dix heures du soir, les flammes étaient encore très visibles sur le coteau des Moulins.

Samei, à Saint-Georges-des-Sept-Voies, le feu a dévoré environ un hectare de bois appartenant au sieur Martin. Les dégâts sont évalués à 400 fr., non assurés.

Une pantique

On nous écrit de Denezé :

« C'était le jour de la clôture d'une mission. Le bruit avait été répandu que des anarchistes allaient faire sauter l'église pendant la cérémonie; qu'ils allaient faire ceci, qu'ils allaient faire cela, en un mot beaucoup de tapage.

» Quand on a envie de frapper un mauvais coup on n'a pas pour habitude de le publier; les voleurs ne préviennent jamais les gendarmes.

» Or, pendant la cérémonie, *quelqu'un*, soit exprès, soit sans aucune malveillance, fit partir une fusée d'artifice, qui vint frapper les vitres d'une fenêtre de l'église. La peur prit aussitôt l'assistance qui voyait le projet anarchiste mis à exécution. Toute la foule voulut prendre la porte qui, trop petite, ne laissa passer qu'un à un les fidèles. Il y eut des contusions et des chaises cassées en assez grand nombre, et surtout beaucoup de peur pour rien. »

La cavalcade de Longué

Malgré le vent et la poussière, bien des Saumurais sont partis hier pour Longué. On y serait allé en plus grand nombre encore si les organistes de cette fête n'avaient pas restreint leur publicité.

La cavalcade a été très réussie. Beaucoup de chars, ornés avec goût, ont parcouru les rues de la ville, précédés et suivis de nombreux cavaliers aux costumes frais et élégants. Nombre de travestis à pied escortaient aussi les chars ou qu'étaient avec une louable insistance. A signaler particulièrement le char de l'Agriculture, traîné par trois paires de bœufs et dans lequel étaient représentés, sous les traits de jolies et gracieuses jeunes filles, deux grands facteurs de l'existence : le blé et le raisin. Le char de l'Industrie, avec machine à vapeur et établis de travail; le char de l'Avenir et sa corbeille de gentils minois; ceux des musiques dont une immense grosse caisse; le très beau char des Fleurs et celui non moins riche de la Charité.

Enfin figuraient aussi les boulangers et les pâtisseries, ainsi que l'inséparable charlatan. Mais le clou de la cavalcade a été la compagnie de pompiers réservistes, commandée par un capitaine très réussi. Aux carrefours, cette compagnie modèle était passée en revue, en chantant des couplets de circonstance, et manœuvrait la pompe, qui lançait de temps à autre une pluie parfumée.

Serpentins et confetti étaient aussi de la fête.

Malheureusement, les trains ne nous ont pas permis d'assister au bal et à la retraite aux flambeaux; mais il est à supposer que le même entrain s'est continué jusqu'à la fin. Ce jour de fête aura comblé de joie les habitants de Longué, en particulier les débitants dont les saïles n'ont pas désempilé.

M. Dézé fils a pris différentes vues de la cavalcade.

Arrestation d'un vagabond

Samedi soir, le nommé Robert, âgé de 42 ans, est allé se constituer prisonnier, à la caserne de gendarmerie de Doué. Depuis sa sortie de prison, le 3 avril, il n'avait pu travailler et, à bout de ressources, exténué de besoin, il a préféré se faire arrêter.

Un vieux brave

Vendredi soir, deux vagabonds passant auprès d'un champ, dans la commune d'Artannes, avisaient une superbe montre en or qu'un cultivateur, qui travaillait dans ce champ, avait posée sur sa blouse.

Celui-ci s'aperçut immédiatement du larcin,

courut après les voleurs, et, avec l'aide de quelques personnes, parvint, après une lutte acharnée, à arrêter justement celui qui était porteur de la montre; l'autre s'était enfui.

On conduisit cet homme à la chambre de sûreté; mais on sait que ces locaux ne sont pas toujours très bien aménagés pour garder leur dépôt et l'on se trouvait en présence d'un dangereux malfaiteur.

Ce que voyant, le garde-champêtre Dureau, bien qu'agé de 74 ans, n'hésita pas: il alla quérir un fusil et, se plantant devant la porte, monta la garde toute la nuit, de façon à rendre inutile une tentative d'évasion. La gendarmérie, prévenue, est allée le lendemain cueillir le sujet.

Ce vieux brave, qui a fait preuve de si grande énergie, malgré son grand âge, est garde-champêtre depuis 47 ans dans la commune. Nous profitons de cette occasion pour lui décerner les éloges qu'il mérite, dans cette circonstance d'abord, et qu'il a toujours mérités par près d'un demi-siècle de bons et loyaux services.

Un voleur de bicyclettes

Champion, le fameux voleur de bicyclettes, a comparu vendredi devant le tribunal correctionnel d'Angers, faisant appel d'un jugement de ce tribunal qui l'avait condamné, par défaut, le 28 octobre dernier, à un an et un jour de prison et 50 francs d'amende pour vol d'une bicyclette.

Champion nie énergiquement ce vol. M. Munitio vient dire que Champion s'est présenté chez lui et lui a demandé s'il voulait lui acheter une bicyclette.

Ne se doutant de rien, il avait acheté pour 30 fr. une bicyclette d'une valeur de 450 fr.

Champion lui a fait un reçu de 120 fr. au lieu de 30 fr.

Champion s'écrie: « Oui, c'est moi qui ai commis le vol, je suis un homme perdu. » M. le procureur de la République demande la confirmation de la peine, en ajoutant que Champion, malgré ses antécédents judiciaires, est un homme activement recherché. Le parquet du Mans et de Blois l'attendent avec impatience.

A Blois, Champion devra comparaître devant la Cour d'assises, sous l'inculpation de faux.

Le tribunal confirme purement et simplement sa première décision.

La statue de Chevreul à l'Ecole des Arts d'Angers

Judi, M. Goujan, chef de l'atelier de la fonderie, entouré de ses élèves, a procédé au coulage de la statue de Chevreul. La tête avait été coulée à part, mais il restait toute la partie inférieure, qui représentait près de 4,500 kilogrammes de matière fondue.

L'opération, difficile et même dangereuse, a été conduite avec un plein succès.

Tribunal correctionnel d'Angers

Le crime de Saint-Lambert-la-Potherie
Le nommé Aubert, étant ivre, avait été battu, puis jeté dans une mare, par Pichery, son domestique, amant de sa femme.

On avait cru que cette affaire viendrait en Cour d'assises; elle a été correctionnalisée. La cause en est aux dépositions des médecins, qui n'ont pu affirmer si c'était bien la chute dans l'eau qui avait déterminé la mort d'Aubert.

Cette affaire est venue à l'audience samedi, à Angers.

Pichery est poursuivi pour coups et blessures avec préméditation.

Léon-Martin Pichery est âgé de 28 ans, il est né à Saint-Augustin-des-Bois et domestique de ferme à Bécon.

Le docteur Legludic déclare que Aubert portait de nombreuses ecchymoses semblant provenir de coups ou d'une ou plusieurs chutes.

Ces ecchymoses ne pouvaient déterminer la mort; d'après M. Legludic, il y a eu lutte.

Quant à la double pneumonie aiguë dont est mort Aubert, elle pouvait provenir d'autre part que du bain forcé dont il a été l'objet.

Sur le corps de Pichery, l'accusé, il n'a re-

levé qu'une ecchymose au genou droit, semblant provenir d'un coup ou d'une chute.

Le docteur Mullois, à sa première visite, constata qu'Aubert n'avait aucune trace de pneumonie; c'est seulement trois jours après qu'il s'aperçut qu'il était en danger de mort.

Une pneumonie double aiguë l'avait atteint. Pendant sa maladie, Aubert lui dit qu'il avait été jeté à l'eau par Pichery.

M. le procureur lui demande si c'est bien la chute dans l'eau qui a occasionné la mort d'Aubert.

Le témoin ne peut affirmer.

Aubert, d'après le docteur Estève, a été atteint, il y a trois mois environ, d'une fluxion de poitrine dont il n'était pas encore complètement guéri le jour de sa mort. En plus de cela, c'était un alcoolique incorrigible.

Le ministère public demande une condamnation sévère, soit cinq ans de prison contre l'accusé.

M^e Lucas, avocat de Pichery, dans une habile plaidoirie, et après avoir énuméré les faits reprochés à son client, donne quelques renseignements sur celui-ci, et laisse le soir au tribunal de statuer sur son sort, tout en tenant compte à Pichery de la franchise qu'il a tenue pendant tout le cours de cette affaire.

Après délibération, le tribunal condamne Pichery à deux ans de prison et 200 francs d'amende.

Cour d'assises de Maine-et-Loire

L'affaire de l'ex-notaire Guyard viendra à la session de mai, vers le 22 ou le 23.

M^e Bernard défendra l'accusé.

Suicide à Tours

Mercredi, le sieur Pierre-Antoine Rispaud, âgé de 56 ans, ancien armurier, a été trouvé asphyxié dans sa chambre.

Pour mettre son funeste projet à exécution, Rispaud avait allumé un réchaud et caiffentré toutes les issues.

On attribue ce suicide à une pneumonie dont il souffrait depuis dix-huit mois.

Nécrologie

La comtesse de Quinsonas s'est éteinte dans la nuit de jeudi à vendredi, à Paris, rue de Varenne, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Née de Darfort-Civrac, elle était la sœur du comte de Darfort, ancien député de Maine-et-Loire et vice-président de la Chambre. Elle laisse une fille unique, aujourd'hui comtesse Godefroy de Virieu.

Les obsèques se feront probablement à Paris et l'inhumation au château de Beaupréau, en Maine-et-Loire.

Les Menus-Plaisirs donnaient jeudi dernier une opérette en trois actes, dont la partition est de M. Toulmouche, l'auteur de *l'Ame de la Patrie* que nous applaudissions il y a quelque temps sur notre scène.

État civil de la ville de Saumur

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Armand Dudé, tailleur de pierres, à Saumur, et Adeline-Juliette Violeau, couturière, à Fontevault.

Edouard Audebert, maçon, et Mélanie Gautier, chapelotière, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 7 mai. — Marie Ory, veuve de Joseph Fourneau, blanchisseuse, 74 ans, rue de Nantilly; — Léon-Octave Moreau, un mois, rue de la Croix-Verte; — François Novion, époux de Marie-Louise Prouteau, débitant, 76 ans, quai de Limoges.

SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE SAUMUR

Une équipe de la Société Nautique prenait part, hier, aux régates données par la Société du Loiret, à Orléans.

Elle a obtenu le classement suivant :

1^{er} prix en skiff (M. Morel).

2^e prix en skiff (M. Delamarre).

2^e prix à quatre seniors.

A la course à deux rameurs, l'équipe première de deux longneurs au virage s'est vue forcée d'abandonner la course à la suite d'un abordage de l'équipe de Tours, qui, mal barquée, est venue briser l'avant de son bateau sur celui de Saumur.

Les prix consistaient en espèces et en objets d'art; une aquarelle de M. P. Besnard, président de la Société Nautique d'Orléans, peintre distingué, et un groupe vieille porcelaine, offert par un député du Loiret.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 6 mai 1893.

Le rendement des impôts publiés aujourd'hui par le *Journal officiel* accuse une moins-value de 9 1/2 millions sur les évaluations budgétaires et de 7 1/2 millions sur la période correspondante de 1892. Cette constatation a arrêté un peu l'élan du marché et les rentes fléchissent légèrement. Le 3 0/0 perd le cours de 97 et s'arrête à 96.92. Le 4 1/2 descend à 105.97.

L'Italien tombe à 92.70 par suite des ordres de vente envoyés de Berlin où la discussion de la loi militaire exerce une fâcheuse influence. L'Extérieure se tient assez bien à 66.53, les spéculateurs qui soutiennent son marché ayant absorbé les ventes qui se sont présentées. Le Portugais recule à 22.95; il est encore beaucoup trop cher, cela va sans dire, le gouvernement paraissant peu disposé à améliorer le sort de ses créanciers.

La Banque de France s'inscrit à 3,900 fr. Le Crédit Foncier se tient à 962 et ses obligations conservent leurs plus hauts cours.

On cote 491 ex-coupon sur le Comptoir National d'Escompte. Les capitalistes trouvent dans cet établissement des conditions très avantageuses pour les dépôts à long terme de leurs disponibilités.

Le Crédit Lyonnais montre beaucoup de fermeté à 765.

Le 10 courant les obligations 3 0/0 des Immeubles de France toucheront un coupon de 3.75 et les 4 0/0 un coupon de 5 fr. Leurs cours de 390 et 475 sont donc susceptibles de hausse.

Les Chemins Economiques sont à 421.
CH. HEYMAN et Co,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Jamais je n'aurais cru qu'il y eut tant de malades en ce monde et tant de guérisons obtenues par les Pilules Suisses! Cette réflexion sera faite par tous ceux qui liront les 1,461 lettres légalisées envoyées franco à qui en fera la demande à la pharmacie Hertzog, 28, rue de Grammont, à Paris.

Le nombre de personnes atteintes de maladies de l'estomac et de la poitrine est très grand. Comment s'en débarrasser: en prenant chaque matin une demi-cuillerée à café de *Tisane Dussolin*, qui se vend 4 fr. 50 le flacon dans toutes les bonnes pharmacies. Vente en gros à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

Ne vous purgez pas sans une nécessité absolue; les purgatifs rompent trop brusquement les fonctions de tout l'appareil digestif. Les dépuratifs au contraire, surtout ceux dont la composition est entièrement végétale, comme le Rob Lechaux, sont prescrits aux tempéraments lymphatiques qui sont voués aux engorgements des glandes et aux affections qui proviennent des vices du sang.

En éliminant lentement les éléments morbides, le Rob Lechaux accomplit plus sûrement et sans provoquer aucune irritation la mission des purgatifs.

Dernières Nouvelles

ELECTION LÉGISLATIVE DE L'ARIÈGE

Arrondissement de Pamiers: MM. Wickersheimer, radical, 9,427, élu; Dumas, conservateur, 6,819.

LES ÉLECTIONS ALLEMANDES

Le baron de Hue se retire de la politique. Le prince de Bismarck a exprimé le désir de ne plus être réélu, alléguant son grand âge.

L'ARRESTATION DE M. AHLWARDT

Dès que la dissolution du Reichstag eut été prononcée, le député antisémite Ahlwardt fut appréhendé et dirigé sur la prison où il purgera la condamnation que lui a valu le procès des fusils Löwe.

L'AUTRICHE ET LES ITALIENS

Plusieurs élèves du gymnase italien ont été expulsés pour participation à une démonstration pendant une représentation théâtrale d'une troupe italienne.

TROUBLES EN RUSSIE

Le partage des terres dans la province de Catherinostlaw a provoqué une émeute parmi les paysans, qui ont été dispersés par les troupes.

LA JOURNÉE DE HUIT HEURES EN ANGLETERRE

Hier, à Londres, une imposante manifestation en faveur de la journée de huit heures de travail a eu lieu dans Hyde-Park. 60,000 personnes environ y ont pris part.

LA QUESTION DU DÉSARMEMENT

Le Pape prépare une Encyclique aux gouvernements, contre les charges militaires. Le Pape demanderait résolument que la question du désarmement général fût étudiée. Dans son entrevue avec Guillaume II, il aurait insisté pour l'amener à partager son sentiment.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Compte rendu des Opérations pour l'année 1892

L'an mil huit cent quatre-vingt-treize, le vingt avril, à huit heures du soir, Le Conseil des Directeurs de la Caisse d'Épargne de Saumur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sur convocation de M. le Maire.

Étaient présents : MM. Peton, maire, président ; Brac, Bribard, Common, Gauthier, Girard, Malhieu, Mayet, Morin, Poitevin, Rivain, Salmon et Kempf.

Sont nommés : vice-président, M. Kempf ; secrétaire, M. Gauthier ; rapporteur, M. Brac. M. le Président invite M. Brac, rapporteur pour l'année 1892, à faire connaître le résultat de ses vérifications.

Il s'exprime ainsi : Messieurs,

Nommé Rapporteur par MM. les Membres de la Commission chargée de la vérification des Comptes de la Caisse d'Épargne de Saumur, pour l'année 1892, je viens vous rendre compte de mon mandat.

Je vous dirai, tout d'abord, que deux vérifications faites en 1892, l'une par M. l'inspecteur des finances, à la date du 22 septembre, et l'autre par M. le Receveur des finances, le 29 décembre, constatent que les écritures sont bien tenues et qu'aucune discordance n'a été signalée.

Mouvement des Fonds

Le mouvement des fonds, tant à l'entrée qu'à la sortie, représenté par 10,437 opérations, a été de.....	3.611.568 fr 44
chiffres qui n'avaient jamais été atteints depuis la fondation de la Caisse d'Épargne.	
Il était en 1891, pour 10,231 opérations, de.....	3.282.698 fr 74
Le chiffre des opérations pour 1892 est donc supérieur en nombre de 206, et en sommes de.....	328.869 fr 70
somme à peu près égale à l'excédent des versements sur les remboursements de cet exercice.	
L'année qui commence ne semble pas nous faire entrevoir les mêmes résultats.	

LIVRETS

Nombre de livrets existant au 1 ^{er} janvier 1892.....	15.129
— ouverts pendant l'année, pour comptes nouveaux.....	974
— par suite de transferts.....	40
Total des livrets ouverts.....	1.014 1.014
Ensemble.....	16.143
Nombre de livrets soldés par la Caisse en 1892.....	535
— par transferts.....	67
Total des livrets soldés.....	602 602
Nombre de livrets existant au 31 décembre 1892.....	15.541
Au 31 décembre 1891, ce nombre était de.....	15.129
Augmentation cette année.....	412

Compte des Déposants

L'Avoir des déposants était au 1 ^{er} janvier 1892 de.....	7.870.795 fr 09
Les versements au nombre de 5,680, effectués en 1892, se sont élevés à.....	1.919.656 fr 87
Les transferts recettes, au nombre de 40, ont donné.....	29.239 fr 22
Les arrérages de rentes ont été de.....	80 »
Total du crédit.....	1.948.976 fr 09 1.948.976 fr 09
La Caisse a remboursé :	
En 4,619 retraits espèces.....	1.617.290 fr 57
» 77 transferts paiements.....	39.935 fr 79
» 2 achats de rentes sur demandes.....	3.188 fr 75
» 4 » d'office.....	2.067 fr 70
» 10 reliquats de livrets frappés de prescription.....	109 fr 54
Total du débit.....	1.662.592 fr 35 1.662.592 fr 35
Reste en capital.....	8.157.178 fr 83
A quoi il faut ajouter les intérêts capitalisés montant à.....	279.661 fr 54
Ce qui porte l'Avoir des déposants, au 31 décembre 1892, à.....	8.436.840 fr 37
Au 31 décembre 1891, il était de.....	7.870.795 fr 09
Augmentation en faveur de 1892.....	566.045 fr 28

Cette augmentation est due, en grande partie, aux versements espèces qui se sont élevés cette année à 1,919,656 fr. 87, chiffre qui n'avait jamais été atteint, et qui dépasse de 104,984 fr. 52 celui de la plus forte année, 1890.

Compte général de la Caisse des Dépôts et Consignations

Au 1 ^{er} janvier 1892, la Caisse des Dépôts devait à notre Caisse.....	7.989.800 fr 12
Ce chiffre s'est accru au cours de l'année :	
1 ^o du montant de 40 transferts.....	29.239 fr 22
2 ^o des versements faits par la Caisse.....	414.116 »
3 ^o et des intérêts alloués à la Caisse.....	305.945 fr 34
Total du débit de la Caisse des Dépôts.....	8.739.100 fr 68
sur quoi il faut déduire :	
pour transferts et achats de rentes.....	45.192 fr 24
et pour retraits espèces.....	123.000 »
Total du crédit.....	168.192 fr 24 168.192 fr 24
Le solde créditeur, au 31 décembre 1892, était donc de.....	8.570.908 fr 44
dont, aux déposants, comme on l'a vu plus haut.....	8.436.840 fr 37
et à l'Établissement, comme faisant partie de la fortune personnelle de la Caisse.....	134.068 fr 07
	8.570.908 fr 44

Compte Profits et Pertes

CRÉDIT	
Arrérages du titre de rente de 2,130 fr. de la Caisse d'Épargne.....	2.130 fr »
Intérêts dus par la Caisse des Dépôts et Consignations.....	305.945 fr 34
Comptes trentennaires.....	109 fr 54
Total du crédit.....	308.184 fr 88
DÉBIT	
Frais généraux de l'exercice 1892.....	13.460 fr 38
Intérêts payés aux déposants sur comptes soldés.....	5.340 fr 96
Intérêts dus aux 15,541 déposants, au 31 décembre 1892.....	274.320 fr 58
Total du débit.....	293.121 fr 92 293.121 fr 92
Bonif. réalisé en 1892.....	15.062 fr 96

Compte particulier de la Caisse d'Épargne

Au 31 décembre 1891, l'Avoir général de la Caisse était de.....	199.286 fr 48
Il s'est accru pendant le dernier exercice :	
1 ^o du revenu des rentes, propriété de la Caisse.....	2.130 »
2 ^o des intérêts des sommes laissées à la Caisse des Dépôts et Consignations.....	4.473 fr 93
3 ^o de la bonification sur les intérêts servis aux déposants.....	21.809 fr 87
4 ^o des bonifications par suite de la prescription trentenaire.....	109 fr 54
Ci.....	227.809 fr 82
A déduire : Les dépenses de l'année.....	13.460 fr 38
L'Avoir net, au 31 décembre 1892, ressortait donc à.....	214.349 fr 44
représenté par :	
1 ^o les fonds en compte courant à la Caisse des Dépôts.....	134.068 fr 07
2 ^o les 2,130 fr. de rente 3 0/0 (valant actuellement 68,692 fr. 50), mais devant figurer seulement pour leur prix d'achat.....	48.568 fr 90
3 ^o l'Hôtel de la Caisse porté pour son prix de revient.....	31.711 fr 63
4 ^o l'encaisse du comptable, au 31 décembre 1892.....	84 »
	214.349 fr 44

Représentant les Fonds de Dotation et de réserve de la Caisse. Ce dernier fonds, aux termes de l'article 3 de nos statuts, fixé à la moyenne des dépenses des trois

dernières années qui se sont élevés :	En 1890, à.....	12.529 fr 48
	En 1891, à.....	13.170 fr 19
	En 1892, à.....	13.460 fr 38
	Total.....	39.160 fr 05

Dont le tiers formant le fonds de réserve est de.....	13.053 fr 35
En conséquence, le fonds de réserve est fixé, au 31 décembre 1892, à.....	201.296 fr 09
Et le fonds de dotation, à.....	214.349 fr 44
Total égal à l'Avoir de la Caisse.....	199.286 fr 48
Il était, au 31 décembre 1891, de.....	15.062 fr 96
Les bénéficiaires du dernier exercice sont donc de.....	
En augmentation de 1,293 fr. 56 sur celui de 1891.	

CAISSES D'ÉPARGNE SCOLAIRES

Le résultat des opérations de ces Caisse est inférieur à celui obtenu les années précédentes, parce que un certain nombre d'instituteurs n'ont plus la facilité de verser les économies de leurs élèves chez MM. les Percepteurs d'Allonnes, de Brézé, Coron, Louresse, Trémont, qui n'ont pas de commissions, et chez MM. les Percepteurs du Puy-Notre-Dame, de Vihiers et de Doué, qui ne veulent pas les recevoir.

Ils ont fait, en 1892, 652 versements, représentant.....	3.654 fr.
Tandis que, en 1891, ils avaient fait 721 versements, représentant.....	4.639 »
Soit une diminution de 69 opérations, et une somme en moins de.....	985 fr.

Les meilleurs résultats ont été obtenus par :

M. Lesueur, instituteur à Saint-Clément-des-Levées.....	qui a fait 98 versements pour 276 fr.
M ^{lle} Faudet, directrice à l'école des Ponts, à Saumur.....	— 74 — 190 »
M ^{me} Benoît, directrice de l'école de la rue Cendrière, à Saumur.....	— 71 — 249 »
M. Goblet, instituteur à Saint-Lambert-des-Levées.....	— 52 — 221 »
M ^{me} Grosbois, institutrice aux Ulmes.....	— 38 — 183 »
M. Chouteau, instituteur à Chenchutte-les-Tulleaux.....	— 31 — 84 »

NOTA. — Les Caisse d'Épargne scolaires ont fait ouvrir à la Caisse d'Épargne de Saumur, depuis leur fondation, 2,732 livrets, et ont versé un capital de 99,580 francs.

Concours des Percepteurs

Cette année, les résultats donnés par l'intervention des Percepteurs ont été inférieurs à ceux des années précédentes.

Les Percepteurs qui avaient versé en 1891.....	202.339 fr.
n'ont versé en 1892 que.....	195.256 »
Différence en moins.....	7.083 »
Les remboursements qui avaient été, en 1891, de.....	159.711 fr 58
se sont élevés en 1892 à.....	150.726 fr 18
Différence en moins.....	8.985 fr 40

Je n'ai pas à insister sur les motifs du refus ou du ralentissement du concours de MM. les Percepteurs. Ils vous sont connus. La volonté d'un de leurs chefs neutralise le bon vouloir qu'ils avaient témoigné à notre Caisse et qu'ils ne demandaient qu'à lui continuer.

Vous savez que des copies de nos précédentes délibérations, relatives au concours de ces fonctionnaires, ont été adressées au Ministre compétent. Nous n'avons pas été honorés d'une réponse. A quoi attribuer ce silence ? Je l'ignore. Dans ces conditions, nous n'avons pas à délibérer, je pense, sur les communications qui pourraient nous être faites et qui ne seraient pas l'expression de l'appréciation du Ministre auquel nous en avons appelé.

Comme vous le voyez, Messieurs, la situation de la Caisse, pour l'exercice écoulé, est des plus prospères ; en sera-t-il de même dans l'avenir ? Dieu seul le sait. À la panique des premiers mois de cette année, paraît succéder une période d'apaisement. Le public a compris que le dépôt à la Caisse d'Épargne constitue, de tous les placements, le plus sûr, le plus à l'abri des éventualités, puisque, à la garantie ordinaire des fonds d'État, il ajoute la certitude pour les déposants de voir leur capital à l'abri des fluctuations de hausse ou de baisse. Est-ce à dire pour cela que le Gouvernement ait été bien inspiré en portant à 2,000 fr. les versements ; en faisant des Caisse d'Épargne destinées, en principe, à recevoir les économies de l'ouvrier et du petit rentier, une caisse de placement ? Je n'oserais le prétendre. Et peut-être n'est-ce pas à ce point de vue que nous avons à nous placer, nous, administrateurs de Caisse d'Épargne privée. Avec ses qualités ou ses défauts, notre institution fonctionne dans de bonnes conditions, à la satisfaction de notre clientèle tous les ans plus nombreuse, malgré les difficultés élevées sur sa voie.

Cette lecture faite, le Conseil, après délibération, adopte à l'unanimité les conclusions du rapport, et, en conséquence :

- 1^o Il donne décharge à M. Choyer, caissier, de sa gestion pour les opérations de l'année 1892 ;
- 2^o Il remercie MM. les Instituteurs et MM. les Percepteurs de leur dévoué concours, et renouvelle à ces derniers l'allocation qu'il leur avait faite de 1 franc 0/00 de leurs encaissements. Il charge le Caissier de faire ce versement entre les mains des intéressés.

Et il renouvelle à M. Choyer, caissier, ainsi qu'à ses collaborateurs, ses remerciements et ses félicitations pour le zèle et l'exactitude qu'ils apportent dans leurs délicates et minutieuses fonctions.

Ce fait, ne s'étant plus rien trouvé à l'ordre du jour, M. le Maire remercie les Directeurs de la Caisse de leur concours désintéressé qu'il les prie de vouloir bien continuer.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 7 Mai 1893

Versements de 66 déposants (13 nouveaux), 23,479 fr.

Remboursements, 20,540 fr. 90.

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'Épargne de Saumur.

Marché de Saumur du Samedi 6 Mai

Froment-commerce, 16 —	Beuf ou vache, le kil. 1 60
Phecolitre 16 —	Veuu — 1 60
id. halle (moyenne) 15 95	Mouton — 2 40
Méteil — 13 —	Porc — 1 60
Seigle — 10 —	Poulets la couple 3 50
Orge — 10 50	Dindonneaux — 15 —
Avoine — 9 50	Canards — 4 —
Sarrasin — 10 —	Oies — 8 —
Haricots blancs — 19 —	Beurre le kilog. 2 20
Haricots rouges — 18 —	Œufs la douzaine 75
Fèves — —	Foin, la charretée de 780 kilog. 120 —
Noix — 13 50	— id. 2 ^e — 120 —
Châtaignes — —	— id. 3 ^e — 70 —
Sel les 100 kil. 15 —	Huile de noix, 50 kil. 130 —
Son — 11 —	Chanvre 1 ^{re} qualité — —
Pommes de terre, la barrique, 5 —	— id. 2 ^e — 500 —
Farine, la culasse de 157 kilog. 47 —	— id. 3 ^e — —
Pain 1 ^{re} qual., le kil. —	Charbon de bois, les 100 kilog. 16 —
id. 2 ^e id. Of. 30 » —	— id. 100 kilog. —
id. 3 ^e id. Of. 28 » —	Charbon de terre — 4 —

Cours des Vins

Rouges.	
Souza et environs.....	la barrique 120 à 130
Champigny.....	— 120 à 130
Varrains.....	— 110 à 120
Bourgueil.....	— 120 à 130
Restigné.....	— 110 à 120
Chinon.....	— 110 à 120
Blancs.	
Coteaux de Saumur.....	la barrique 130 à 150
Ordinaires, environs de Saumur.....	— 80 à 100
Saint-Léger et environs.....	— 70 à 90
Varrains et environs.....	— 80 à 100
Le Puy-Notre-Dame et environs.....	— 60 à 70
La Vienne.....	— 60 à 70
Cidre de Bretagne.....	la barrique 34 à 38
Cidre de Normandie.....	— 36 à 40

HYGIÈNE DE LA TÊTE
La chute des Cheveux
EST IMMÉDIATEMENT ARRÊTÉE PAR LA
LOTION RÉGÉNÉRATRICE DE ROFF
DU QUINQUINA LA TÊTE
Le Flacon ENLEVE LES PELLICULES et les fait repousser.
EMPECHE LES CHEVEUX DE TOMBER et LES FAIT REPOUSSER.
Emploi très agréable. — Parfumerie.
Maison de ROFF, rue St-Catherine, 141, BORDEAUX

Dépôt : MACHET, parfum.-coiffeur, 1, rue d'Orléans

TOUS
les bons
CUISINIERS
vous diront
que le MEILLEUR TAPIOCA
EST LE
Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique l'As de THÉLÈ à QUATRE PEGILLES
Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie
et de produits alimentaires.
Cues : 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de ture en parchemin

Coffrets blancs... depuis 1 fr. 10

— satin et perle — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant : G. JOUAUST.

EPICERIE CENTRALE

28
rue
St-Jean

P. ANDRIEUX

NÉGOCIANT
ENTREPOSITAIRE

PRODUITS
ALIMENTAIRES

FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que de ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.

Cafés supérieurs, ConserveS alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercele et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON AVEC JARDIN

Située au Champ-de-Foire, avenue de la Gare de l'Etat.

S'adresser à M. GASNAULT père, propriétaire, rue d'Orléans, n° 83.

ON DEMANDE UN MÉNAGE, l'homme sachant labourer, la culture des terres et des vignes, connaissant l'exploitation des bois, et sachant tous les travaux de la campagne;

La femme sachant soigner les animaux et tous les travaux de la campagne.

ON DEMANDE UN HOMME connaissant tous les travaux de la campagne et être garde de propriété.

S'adresser au bureau du journal.

Changement de Domicile

LEROY, marchand de bois, rue de la Mareillette, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'à partir du 3 mai 1893, son magasin et son domicile seront transférés route de Varrains, près l'octroi.

LE MEILLEUR DÉPURATIF

Est le Dépuratif végétal concentré préparé par G. DESCHAMPS, pharmacien de 1^{re} classe de l'École Supérieure de Paris.

Préparé et dosé avec les plus grands soins, il renferme les principes actifs extraits seulement de plantes exotiques.

Il rétablit les fonctions et son emploi est tout indiqué contre les vices du sang et les affections de la peau.

DÉPÔT GÉNÉRAL :

Pharmacie NORMANDINE
11, 13 et 15, rue Saint-Jean

En vente à la même Pharmacie :
Pilules végétales dépuratives et antiglaireuses codex 485.

Maison Bourgeoise

A LOUER OU A VENDRE
A ALLONNES

Ecurie, remise, jardin à fruits.

Pour visiter, s'adresser au bureau de poste du bourg.

BOIS DU NORD ET DU PAYS

ANCIENNE MAISON LEMAIRE-BERSOULLÉ

Sapin, Chêne
Pitchpin

Pianchers et Parquet

Noyer, Bois blanc

Hêtre, Frêne et Ormeau

Liteaux, Lattes et Treillages

R. BASTARD-BRÉHIN

SUCCESSEUR

15, quai Saint-Nicolas — SAUMUR

GRAND HOTEL DE LONDRES

LACOTE-NIVET

Propriétaire

Rue d'Orléans, SAUMUR.

Grande Salle pour Noces et Soirées.
Salons de famille.

GR^{DE} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Ducier et d'Orléans

IMBERT FILS

Excellent vin rouge d'Algérie. le litre. 0,40 et 0,50
Excellent vin rouge du Roussillon — 0,60 et 0,70
Côtes de Bordeaux. — 0,80 et 1 fr.
Vin blanc du pays, le litre. 0,50, 0,60 et 0,80

25 litres donnent droit à 1 litre gratis.

PRI^{VEURS} : Asperges, Artichauts, Pommes de terre,
Petits Pois en cosse.

Arrivages tous les Jours. Fraîcheur et bon marché.

AVIS. — Les magasins sont fermés dimanches et fêtes à midi.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}
Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMILIE RAYMOND

12 PAGES IN-4^o

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.
Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. —
Quatrième édition, avec une gravure colorée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Ducier (PLAIE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Imprimerie P. GODET

SAUMUR

CIRCULAIRES POUR OUVERTURE DE SAISON
Fouritures de Cliches et Vignettes

LETTRES DE MARIAGE

Lettres de Deuil en une heure

Demander les nouveaux prix.

Saumur, Imprimerie PAUL GODET.

PRINTEMPS & ÉTÉ

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés
de la Saison d'Été pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — COUPE REPUTÉE SANS RIVALE — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure